

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 2 avril 2013 à 20 heures, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Madame la mairesse suppléante Annick Corbeil;

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Christian Vanasse, Claude Graveline et Jacques Dubuc, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absent monsieur le maire Yves de Bellefeuille.

Sont aussi présents, mesdames Sylvie Beauregard, directrice générale, et Nancy Carvalho, agente administrative ainsi que monsieur André Brodeur, auditeur comptable.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante, madame Annick Corbeil, vérifie le quorum et ouvre la session.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013

4. Adoption des comptes

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

8. Administration

- 8.1 Dépôt et adoption du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012
- 8.2 Adoption – Règlement numéro 449-2-203 modifiant le règlement 449-2007 décrétant une délégation de pouvoir de la part du conseil
- 8.3 Papeterie – Papier corporatif – Autorisation d'achat
- 8.4 Téléphonie IP – Proposition du Réseau internet Maskoutain
- 8.5 Remboursement des frais de déplacement – Frais reliés au kilométrage - Modification

9. Sécurité publique

- 9.1 Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) – Inscription de Francis Grégoire au congrès 2013
- 9.2 Travaux de stabilisation des berges – Site #4 – Les Services exp inc. – Autorisation de paiement
- 9.3 Travaux de stabilisation des berges – Site #4 – L.A. Hébert inc. – Autorisation de paiement
- 9.4 Travaux de stabilisation des berges – Site #4 – Divers fournisseurs – Autorisation de paiement
- 9.5 Glissement de terrain – Mesures de prévention – Embauche d'une personne responsable de l'inspection
- 9.6 Caserne – Alimentation en gaz propane – Adjudication du contrat
- 9.7 Service des incendies – Achat d'un appareil respiratoire
- 9.8 Règlement numéro 471-2010 décrétant des travaux de reconstruction d'une portion du rang Salvail Nord suite à un glissement de terrain et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts – Appropriation des fonds

10. Transport

- 10.1 Travaux de rapiéçage d'asphalte – Procédure d'appel d'offres sur invitation
- 10.2 Voirie – Rang Basse-Double – Fondation et asphaltage – Procédure d'appel d'offres

11. Hygiène du milieu et environnement

- 11.1 Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre – Demande de modification pour une borne-fontaine – Coin des rues Graveline et St-Édouard

- 11.2 États généraux sur la qualité de l'eau du bassin versant de la Yamaska – Campagne d'appui populaire
- 11.3 Service de fourrière – Renouvellement du mandat
- 11.4 Ferme Graveline enr. senc. – Régie d'Aqueduc Richelieu Centre - Demande d'une nouvelle entrée d'eau
- 12. Aménagement et urbanisme**
 - 12.1 Portion de rue Ménard – Lot 5 212 435 - Décret de travaux d'infrastructures
 - 12.2 Adoption du règlement - Règlement numéro 434-15-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant la création de la zone 205 en remplacement d'une partie de la zone 110 et modifiant les usages permis à la zone 301-P
- 13. Loisirs et culture**
 - 13.1 Loisirs St-Jude inc – Demande d'aide financière pour la tenue des feux d'artifices lors de la Fête nationale 2013
 - 13.2 Formation sur la sécurité des aires de jeux publiques - Inscription
- 14. Autres sujets**
 - 14.1 Ventes de garage – 18 et 19 mai 2013
 - 14.2 Achat de drapeaux Carillon
 - 14.3 Parc Elphège Filiatreault – Achat d'un mat de drapeau
- 15. Rapport des élus - Information**
- 16. Période de questions**
- 17. Clôture de la séance**

2013-04-089

Sur la proposition de M. le conseiller Christian Vanasse,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D=ADOPTER l=ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L=UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Comme monsieur André Brodeur, auditeur comptable, doit quitter rapidement l'assemblée, nous procédons directement au traitement du point 8.1

8.1 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

Monsieur André Brodeur, comptable agréé, de la firme Brodeur Denoncourt Girouard présente le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les deux rapports dont les grandes lignes sont les suivantes:

Revenus :	3 167 270.28\$
Dépenses :	(3 235 423.56\$)
Amortissement inclus dans les dépenses :	371 499.32\$
Acquisition Immobilisations :	(344 052.86\$)
Transfert réserve réseau routier :	(244 049.00\$)
Transfert taxes d'accise :	420 432.00\$
Loisir Pacte Rural :	12 500.00\$
Remboursement de la dette :	(59 565.00\$)
Transfert fonds de parc :	<u>(7 949.99\$)</u>
Surplus d'exercice pour St-Jude	80 661.19\$
Surplus accumulé affecté pour vidange des boues:	26 000.00\$
Surplus accumulé affecté pour réseau routier	327 390.00\$
Surplus accumulé affecté pour allocation départ	5 565.36\$
Surplus accumulé pour les élections	11 000.00\$
Surplus glissement de terrain	151 087.61\$
Surplus TEU mécanique secteur	4 807.08\$
Surplus accumulé non affecté:	724 305.96\$
Taxes égouts perçues d'avance	54 693.18\$
Glissement de terrain contribution perçue d'avance	1 989 265.66\$
Contribution perçue d'avance – Jardinage	6 481.03\$
Contribution perçue d'avance – Bibliothèque	706.87\$

Fonds de roulement disponible:	178 321.11\$
Fonds pour parcs et terrains de jeux:	26 641.54\$
Solde disponible règlement d'emprunt	65 915.85\$

2013-04-090

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Christian Vanasse,
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Monsieur André Brodeur, de la firme comptable Brodeur Denoncourt Girouard quitte l'assemblée à 20h30.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 MARS 2013

2013-04-091

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D=ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

Salaires nets :	12 860.53\$
Comptes déjà payés:	1 476 740.91\$
Comptes à payer:	22 433.59\$

Appels des pompiers:
03-03-2013 492 Salvail Sud St-Jude Accident

2013-04-092

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D=ADOPTER et D=AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

28 février 2013 : RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès verbal de la séance ordinaire du 21 février 2013

4 mars 2013: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS Comité exécutif - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 février 2013- Conseil d'administration - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 février 2013

- 4 mars 2013: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS
Bilan 2012 de la 2e année du programme régional de vidange des installations septiques
- 14 mars 2013: MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS
- Refus de la demande d'aide financière du programme "Climat municipalités"
- 18 mars 2013: MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS - Modifications au plan d'urbanisme
- 26 mars 2013: DOMINIC MAILLOUX (F.BERNARD experts-conseils)
- Travaux de prolongement de la rue Ménard: octroi du contrat à Bertrand Mathieu Ltée.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois de mars 2013 préparé par monsieur Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

8.1 Ce point a été traité au début de l'assemblée

8.2 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 449-2-203 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 449-2007 DÉCRÉTANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA PART DU CONSEIL

ATTENDU qu'en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal*, le Conseil peut, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une politique de gestion contractuelle;

ATTENDU qu'avis de motion avec dispense de lecture a été régulièrement donné lors de la session tenue le 4 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-093

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,
IL EST RÉSOLU:

Il est proposé et résolu:

Que le règlement portant le numéro 449-2-2013 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Il est ajouté à la SECTION 1 – DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE du règlement numéro 449-2007 ce qui suit :

Article 1.7

Le Conseil délègue également à la directrice générale et trésorière le pouvoir de choisir, lors d'une demande de soumission par voie d'invitation écrite, les soumissionnaires invités à présenter une soumission lors de l'appel d'offre.

Article 1.8

Dans le cas où l'adjudication d'un contrat **pour lequel** un système de pondération et d'évaluation est utilisé, le Conseil délègue à la directrice générale et trésorière la responsabilité de constituer le comité de sélection pour faire l'évaluation des soumissions reçues. Si nécessaire, la directrice générale sera autorisée à défrayer un coût pour des honoraires professionnels aux membres du comité de sélection.

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge le règlement numéro 449-1-2011.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Fait et passé à Saint-Jude, le 2 avril 2013.

Annick Corbeil, mairesse suppléante

Sylvie Beauregard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 PAPETERIE – AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QUE la réserve de papier et enveloppes identifiés à la municipalité est épuisée;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues de *Imprimerie Dumaine* et de *Imprimerie Maska inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-094

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat de papier et enveloppes identifiés à la municipalité auprès de *Imprimerie Maska inc.* au montant de 1 151.00\$, taxes en sus.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 02 13000 670 «administration – papeterie».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.4 TÉLÉPHONIE IP – PROPOSITION DU RÉSEAU INTERNET MASKOUTAIN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut modifier son système téléphonique pour l'adapter à la téléphonie IP;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2012-09-2018, la municipalité avait accepté la proposition de la compagnie *Monarque* présentée aux membres du conseil le 30 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Monarque* ne veut plus desservir les municipalités et que le *Réseau internet Maskoutain* a pris le relais;

CONSIDÉRANT la proposition du *Réseau internet Maskoutain* (RIM) en date du 15 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-095

Sur la proposition de M. le conseiller Christian Vanasse,
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,
IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'achat du système de téléphonie IP de type «centralisé au RIM» tel que décrit dans la proposition du Réseau internet Maskoutain datée du 15 mars 2013 pour un montant de 4 009.20\$, taxes en sus. Des frais de câblage vont s'appliquer pour un taux horaire d'installation de 65\$/h en plus du coût du matériel. L'installation et la formation accordée pour des postes téléphoniques au besoin se fera à 85\$/h.

D'AUTORISER madame Sylvie Beauregard, directrice générale, à signer tout

document relatif à ce projet pour et au nom de la municipalité.

D'AUTORISER madame Sylvie Beauregard, directrice générale, à prendre toutes les ententes nécessaires avec *Télébec* afin d'en arriver à la proposition finale du RIM.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste 02 13000 331 «Téléphone - administration» en y transférant un montant équivalent à la dépense du surplus accumulé non affecté.

Sylvie Beauregard

Cette résolution vient abroger la résolution numéro 2012-09-218.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.5. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – FRAIS RELIÉS AU KILOMÉTRAGE - MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude doit rembourser des frais de déplacement basés sur le nombre de kilomètres parcourus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut actualiser ses taux pour les rendre plus conformes aux coûts réels;

2013-04-096

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE FAIRE PASSER les frais reliés au déplacement par véhicule de 0.40\$ à 0.45\$ du kilomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ) – INSCRIPTION DE FRANCIS GRÉGOIRE AU CONGRÈS 2013

2013-04-097

Sur la proposition de M. le conseiller Christian Vanasse,
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER Monsieur Francis Grégoire, directeur du service des incendies à assister au congrès annuel de l'ACSIQ du 18 au 21 mai 2013 à La Malbaie et de défrayer les coûts d'inscription et les frais d'hébergement au montant de 1262.04\$, taxes incluses, ainsi que les frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste 02 22000 310 «frais de déplacement- incendie».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITE 4 – LES SERVICES EXP INC. – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la facture numéro 139983 en date du 5 mars 2013 concernant la surveillance relative aux travaux du site #4;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

2013-04-098

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 139983 de la firme d'ingénieurs *Les Services exp inc* au montant total de 34 869.86\$, toutes taxes incluses, cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense. Le paiement de cette facture se fera dès la réception d'un chèque du *Ministère de la Sécurité publique* couvrant cette dépense.

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITE #4 – L.A. HÉBERT – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT le décompte numéro 3, en date du 13 mars 2013, des dépenses reliées aux travaux de stabilisation des berges du site #4 du rang Salvail Nord effectués par la firme *L.A. Hébert*;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur François Potier, ingénieur responsable du projet pour la firme EXP en date du 22 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

2013-04-099

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement au montant total de 1 342 650.01\$, taxes incluses, cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Sylvie Beauregard, à signer le décompte progressif numéro 3 incluant l'avis de changement numéro 1.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense. Le paiement de cette facture se fera dès la réception d'un chèque du *Ministère de la Sécurité publique* couvrant cette dépense.

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.4 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES – SITE 4 – DIVERS FOURNISSEURS - AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT les factures suivantes reliées aux travaux de stabilisation des berges site #4 sur le rang Salvail Nord: (taxes en sus)

Xittell #762037	Internet haute vitesse	(-38.95)\$
Xittell #760985	Internet haute vitesse	43.95\$
	TOTAL (TAXES EN SUS)	5.00\$

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

2013-04-100

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des factures ci-haut décrites pour un montant totalisant 5.00\$, taxes en sus. Cette dépense faisant l'objet du décret numéro 492-2011 et de la résolution numéro 2011-06-139.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense.

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9.5 GLISSEMENT DE TERRAIN – MESURES DE PRÉVENTION -
EMBAUCHE D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'INSPECTION**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports exige une surveillance régulière de certains sites le long de la vallée de la rivière Salvail;

CONSIDÉRANT QUE madame Christina Girouard n'est plus disponible pour la saison 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces coûts seront défrayés selon les termes du décret numéro 492-2011;

2013-04-101

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Gilles Langelier comme personne responsable de l'inspection dans le cadre du programme de surveillance établi par le Ministère des Transports au taux horaire de 20\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9.6 CASERNE – ALIMENTATION EN GAZ PROPANE – ADJUDICATION DU
CONTRAT**

CONSIDÉRANT les prix reçus pour la fourniture du gaz propane à la caserne;

2013-04-102

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,
IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER le contrat d'approvisionnement en gaz propane de la caserne à *Propane Suroît* incluant la location des deux réservoirs pour 90\$/an, un test d'air sur la ligne pour 100\$ et un système de gestion à distance sans frais.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 02 22000 632 «service des incendies – chauffage».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9.7 SERVICES DES INCENDIES – ACHAT D'UN APPAREIL
RESPIRATOIRE**

CONSIDÉRANT QU'il faut mettre aux normes les équipements;

CONSIDÉRANT la proposition d'Aréo-Feu;

2013-04-103

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat d'un appareil respiratoire de type MSA auprès de la compagnie Aréo-Feu pour la somme de 4 487.68\$, taxes et frais de livraison en sus.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense aux postes 02 22000 640 «équipement et fourniture – incendie».

9.8 RÈGLEMENT NUMÉRO 471-2010 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE PORTION DU RANG SALVAIL NORD SUITE À UN GLISSEMENT DE TERRAIN ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITER LES COÛTS – APPROPRIATION DES FONDS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 471-2010 décrétant des travaux de reconstruction d'une portion du rang Salvail Nord suite à un glissement de terrain et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT QUE, suite aux conclusions des experts du *Ministère des Transports du Québec* en date du 25 mars 2011, des travaux ont été et devront encore être entrepris en vue de la stabilisation des berges de la vallée de la rivière Salvail;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a émis un décret portant le numéro 492-2011 en date du 11 mai 2011 établissant un *Programme d'aide financière spécifique relatif à l'imminence de mouvements de sol dans la municipalité de Saint-Jude et la municipalité de Saint-Louis* et qui établit la contribution financière de la municipalité à 351 087.61\$ pour tous les travaux de stabilisation des berges de la vallée de la rivière Salvail;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-06-139 adoptée par le Conseil le 6 juin 2011 qui stipule que le Conseil appropriera une somme de 200 000\$ du règlement d'emprunt 471-2010 pour pourvoir à la portion de la contribution financière exigée par le décret numéro 492-2011;

2013-04-104

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à un emprunt de 200 000\$ à partir du règlement d'emprunt numéro 471-2010 pour donner suite à la résolution du Conseil numéro 2011-06-139 afin de s'approprier les fonds de la contribution financier exigée par le décret numéro 492-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. TRANSPORT

10.1 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rapiéçage d'asphalte sont requis sur les routes du réseau municipal;

2013-04-105

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de rapiéçage d'asphalte à partir du devis préparé à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 VOIRIE – RANG BASSE-DOUBLE – FONDATION ET ASPHALTAGE – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT la programmation des travaux de réfection des infrastructures routières présentée au *Ministère des Affaires Municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire* dans le cadre du transfert de la taxe d'accise sur l'essence et sur la contribution financière du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur de la MRC des Maskoutains prépare les plans et devis de soumission;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-106

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à un appel d'offres public pour les travaux de réfection des infrastructures et de la chaussée sur une portion de 1.5 kilomètre du rang Basse-Double.

DE PUBLIER l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans un journal régional;

DE NOMMER la directrice générale, madame Sylvie Beauregard, responsable de cet appel d'offres en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

11.1 RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - DEMANDE DE MODIFICATION POUR UNE BORNE-FONTAINE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris un processus de mise aux normes de ses bornes-fontaines en les adaptant pour des raccords de 4 pouces;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-107

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,
IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER à la *Régie d'Aqueduc Richelieu Centre* de procéder à l'installation des raccords de 4 pouces sur la borne-fontaine devant le 1212, rue St-Édouard pour la somme d'environ 3 070\$, taxes en sus;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste 02 41200 521 «entretien et réparation du réseau d'aqueduc».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA - CAMPAGNE D'APPUI POPULAIRE

CONSIDÉRANT QUE les efforts d'assainissement des 35 dernières années ont permis certaines améliorations de la qualité de l'eau dans le bassin versant de la Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE la rivière demeure toutefois l'affluent le plus pollué du Saint-Laurent et que la capacité de son bassin versant à soutenir la biodiversité et des écosystèmes aquatiques en santé est compromise;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent de restaurer la Yamaska et ses affluents;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation du Bassin Versant (OBV) de la rivière Yamaska lance une campagne de sensibilisation au sous-financement de l'organisme et à l'urgence de passer à l'action;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-108

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,
IL EST RÉSOLU:

DE PUBLICISER, dans le journal municipal, sur le site web de la municipalité ainsi que sur sa page Facebook la Campagne d'appui populaire mise en œuvre par l'OBV Yamaska afin d'inviter la population à se joindre au mouvement d'action concernant la revitalisation de la rivière Yamaska et le financement de l'OBV Yamaska;

D'APPUYER l'OBV Yamaska dans sa démarche visant à trouver des solutions concrètes;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et à l'OBV Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 SERVICE DE FOURRIÈRE – RENOUELEMENT DU MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié à *SPA Drummond* pour le service de fourrière prend fin en avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut conserver un service de type «à la carte» en choisissant de défrayer les coûts de la capture d'un chien errant sur appel seulement;

2013-04-109

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE RECONDUIRE le mandat à *SPA Drummond* en ce qui a trait à la capture des chiens errants, leur hébergement pendant trois jours et leur euthanasie si nécessaire. Les frais sont déterminés selon une grille tarifaire soumise par l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.4 FERME GRAVELINE ENR. SENC. – RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – DEMANDE D'UNE NOUVELLE ENTRÉE D'EAU

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Charles Graveline de la Ferme Graveline SNC. en date du 21 mars 2013 concernant l'ajout d'une entrée d'eau indépendante pour les nouvelles installations de la ferme qui étaient alimentées par la résidence de monsieur Graveline;

2013-04-110

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,
IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre de procéder à l'installation d'une nouvelle entrée d'eau de 1 ½ pouce de diamètre pour la ferme située sur le lot 2 708 569.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 PORTION DE LA RUE MÉNARD – LOT 5 212 435 – DÉCRET DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

CONSIDÉRANT QU'un développement résidentiel est en voie de se réaliser dans le prolongement de la rue Ménard par le promoteur *Construction Chobin inc.*;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu d'une entente signée le 4 décembre 2012 dans le cadre du règlement 438-2006 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, le promoteur sera responsable de l'exécution des travaux d'infrastructures de rue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude a acquis le lot portant le numéro 5 212 435 de Château Jonez inc. le 28 mars 2013 aux termes d'un acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saint-Hyacinthe sous le numéro 19 826 627;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, le promoteur devra exécuter ces travaux sur une portion de la rue Ménard, le lot 5 212 435, appartenant à la municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de décréter des travaux sur ses terrains en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-111

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,
IL EST RÉSOLU:

DE DÉCRÉTER des travaux d'infrastructures sur le lot 5 121 435 de la rue Ménard, propriété de la municipalité de Saint-Jude.
Les coûts de ces dits travaux seront défrayés par le promoteur du développement résidentiel adjacent soit *Construction Chobin inc.* avec une participation financière de la municipalité décrite à l'article 25 de l'entente signée entre la municipalité et le promoteur le 4 décembre 2012.
Le promoteur, *Construction Chobin inc.*, sera le maître d'œuvre des travaux et seul responsable du chantier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 434-15-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 434-2006 CONCERNANT LA CRÉATION DE LA ZONE 205 EN REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DE LA ZONE 110 ET MODIFIANT LES USAGES PERMIS À LA ZONE 301-P

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jude a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé un projet de construction d'habitations unifamiliales isolées, jumelées, de duplex et de triplex sur le nouveau lot 5 176 455 (29 097.9 mètres carrés) zone 110;

ATTENDU QUE la municipalité veut créer une zone mixte commerciale résidentielle sur le lot 2 709 068 à même la future zone résidentielle (1 877.7 mètres carrés);

ATTENDU QUE la municipalité veut modifier les usages permis à la zone 301-P afin d'augmenter les possibilités de développement dans cette zone;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 4 mars 2013 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum, suite à la publication d'un avis à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-112

Sur la proposition de M. le conseiller Christian Vanasse,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 2 avril 2013, le règlement intitulé «Règlement numéro 434-15-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 434-2006 concernant la création de la zone résidentielle 205 en remplacement d'une partie de la zone 110 et modifiant les usages permis dans la zone 301-P».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 LOISIRS ST-JUDE INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE DES FEUX D'ARTIFICE LORS DE LA FÊTE NATIONALE 2013

CONSIDÉRANT la demande du sous-comité des Loisirs St-Jude inc. soit celui de l'organisation de la Fête nationale, en date du 26 mars 2013 qui sollicite la municipalité afin qu'elle contribue financièrement à la tenue de feux d'artifices dans le cadre des activités de la Fête nationale;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-113

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,
Appuyée par M. le conseiller Christian Vanasse,
IL EST RÉSOLU

D'ACCORDER une somme de 3 500\$ pour la présentation d'un feu d'artifice à

Saint-Jude lors de la Fête nationale 2013, laquelle est accessible gratuitement à toute la population.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste 02 70150 970 «activités culturelles et de loisir».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 FORMATION SUR LA SÉCURITÉ DES AIRES DE JEU PUBLIQUES - INSCRIPTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable du bon état de ses aires de jeu publiques;

CONSIDÉRANT QUE *Loisir et Sport Montérégie* offre une formation sur la sécurité des aires de jeu;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-114

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER madame Thérèse Laplante à assister à la formation sur la sécurité des aires de jeu publiques offerte par *Loisir et Sport Montérégie* le 21 mai 2013 à Ste-Julie;

DE DÉFRAYER le coût de l'inscription au montant de 75\$, taxes incluses, ainsi que les frais de déplacement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds suffisants pour effectuer cette dépense au poste 02 70150 522 «entretien réparation - parcs».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. AUTRES SUJETS

14.1 VENTES DE GARAGE – 18 ET 19 MAI 2013

CONSIDÉRANT que le conseil veut encourager ce type de commerce qui promeut le recyclage;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-115

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Jacques Dubuc,
IL EST RÉSOLU

D'OFFRIR à la population l'opportunité de tenir une vente de garage sur les terrains privés la fin de semaine du 18 et 19 mai 2013;

D'EXONÉRER les citoyens et citoyennes voulant organiser une vente de garage du coût du permis de 15\$ requis dans de tels cas.

La publicité sera publiée dans le journal local et dans Le Clairon de St-Hyacinthe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 ACHAT DE DRAPEAUX CARILLON

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire de drapeaux Carillon est épuisée;

CONSIDÉRANT la demande constante pour le drapeau Carillon;

CONSIDÉRANT les prix reçus de deux fabricants;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-116

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat de 50 drapeaux Carillon au prix de 23\$ l'unité, pour un montant total de 1 150\$ taxes et transport en sus, auprès de la compagnie *L'étendard*, selon les termes de la soumission présentée le 11 mars 2013.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds suffisants pour effectuer cette dépense au poste 02 70259 670 « Patrimoine - fourniture de bureau » en y transférant le montant total du surplus accumulé affecté.

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 PARC ELPHÈGE FILIATREULT - ACHAT D'UN MAT DE DRAPEAU

CONSIDÉRANT la désuétude du mat de drapeau au Parc Elphège Filiatreault;

CONSIDÉRANT les prix reçus de deux fabricants;

EN CONSÉQUENCE,

2013-04-117

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,
Appuyée par M. M. le conseiller Christian Vanasse,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat d'un mat de drapeau au prix de 2100\$, transport et installation inclus, taxes en sus, auprès de la compagnie Tecnima, selon les termes de la soumission fournie en date du 2012-11-13.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds suffisants pour effectuer cette dépense au poste 02 70150 522 « Parcs et Terrain de jeu - entretien ».

Sylvie Beauregard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2013-04-118

Sur la proposition de M. le conseiller Jacques Dubuc,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 21h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Annick Corbeil, mairesse suppléante

Sylvie Beauregard, directrice générale